

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Ardie Bourgogne - Demande de subvention 2017**

Pour mémoire, l'ARDIE Bourgogne, l'Agence Régionale de Développement de l'Innovation et de l'Economie, est une association loi 1901, créée le 9 mars 2015, par le Conseil régional de Bourgogne, l'Etat, l'ADEME, BPI France et la CCI Bourgogne.

Depuis son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 28 septembre 2015, l'ARDIE Bourgogne a officiellement intégré Bourgogne Innovation, Bourgogne Développement et les services ARIST de la CCI Bourgogne. Elle est présidée par Philippe CREVOISIER, Directeur Général électrique culinaire du Groupe SEB.

Son objet est de renforcer l'accompagnement des projets d'entreprises et de territoires dans le cadre du déploiement des stratégies régionales de développement économique et d'innovation (SRDEI) et de la stratégie régionale d'innovation vers la spécialisation intelligente (SRI-SI).

L'année 2016 a été marquée par l'intégration du Réseau Innovation Franche Comté (RIFC), l'ARDIE couvrant désormais tout le territoire de la grande région en matière de sensibilisation et d'accompagnement à l'innovation.

Le bilan d'activité 2016 (voir document détaillé ci-joint) fait apparaître par ailleurs la réalisation de 8 missions de prospection en France et à l'international, le suivi de 66 projets de création et de développement d'entreprises dont 13 qui se sont concrétisés avec 135 emplois estimés à 3 ans, ainsi que l'octroi de 87 aides à l'innovation à 82 entreprises.

Les chantiers engagés en 2016 se poursuivent en 2017:

- Accompagnement de projets d'investissements, innovation et éco innovation;
- Animation du réseau régional de développement et de l'innovation;
- Structuration de thématiques sectorielles à forte valeur ajoutée;
- Missions de prospection sur des salons professionnels;
- Mission de sensibilisation à l'éco innovation;
- Intelligence économique;
- Propriété intellectuelle.

Courant 2016, l'ARDIE Bourgogne a reçu mandat par la Présidente de la grande région de travailler à un rapprochement avec l'agence régionale de Franche Comté avec pour objectif de créer une agence unique Bourgogne Franche Comté de statut SPL (Société Publique Locale).

Au 1er octobre 2017, il est ainsi prévu le transfert de l'activité de l'ARDIE au sein de la SPL. A compter de cette date, la SPL deviendra Agence Economique Régionale (AER) et l'ARDIE sera dissoute. S'en suivra pour l'ARDIE une période de maintien d'activité reliquataire pour régler les dossiers d'aide à l'innovation en cours, et ce jusqu'à fin 2018.

Aussi, par courrier en date du 16 janvier 2017, l'ARDIE Bourgogne sollicite de Dijon Métropole une contribution annuelle au titre de l'année 2017, de 20 000 € sur la base d'un budget prévisionnel s'élevant à 1 912 078 M€ (ci-joint en annexe).

Dans l'attente du démarrage effectif de la nouvelle agence Bourgogne Franche Comté courant 2017, il est proposé d'accorder comme les années précédentes une subvention de 20 000 € à l'ARDIE Bourgogne afin de mener à bien les missions prévues sur l'année 2017.

La subvention allouée pourrait être versée en deux temps :
- acompte de 50% après dépôt de la délibération en préfecture ;
- solde sur présentation du bilan financier.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de renouveler** son adhésion à l'ARDIE Bourgogne ;
- **de participer** au fonctionnement de l'ARDIE Bourgogne à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017 ;
- **de dire** qu'un premier versement de 10 000 € interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées, le solde étant versé sur présentation du bilan de l'ARDIE Bourgogne qui devra prendre en compte les termes du présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)